

28 fév 2014 -19:30

Appartient à [Conseil des ministres du 28 février 2014](#)

Suppression et création de fonds budgétaires

Sur proposition du ministre du Budget Olivier Chastel, le Conseil des ministres a approuvé un amendement au projet de loi modifiant la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral et contenant des dispositions diverses en matière de fonds budgétaires.

L'amendement supprime des fonds organiques existants liés à des programmations européennes clôturées et crée de nouveaux fonds organiques afin de permettre la réalisation des programmations européennes 2014-2020 et d'autres projets. Les fonds suivants sont supprimés après approbation au Parlement :

- le Fonds d'économie sociale
- le Fonds social européen belge
- le Fonds spécial de couverture des dépenses dans le cadre du programme drive

Les fonds suivants sont créés :

- le Fonds européen pour l'Asile et la Migration (AMF) et le Fonds pour la Sécurité intérieure (ISF) relatif à la programmation 2014-2020 au sein du SPF Intérieur
- le Fonds social européen (FSE) relatif à la programmation 2014-2020 au sein du SPP Intégration sociale
- le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) relatif à la programmation 2014-2020 au sein du SPP Intégration sociale
- Création du fonds BELINCOSOC au sein du SPF Sécurité sociale

Projet de loi modifiant, en vue de transposer partiellement la directive 2011/85/UE, la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral - Projet d'amendement portant modification urgente de la loi organique du 27 décembre 1990 créant des fonds budgétaires

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe